



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TILLEUL
2 rue du Charron
90150 FRAIS
Compte-rendu du conseil syndical
Du 27 avril 2026
à 19h00

Etaient présents : Bernard GUERRE-GENTON, Marc BLONDÉ, Adeline SEBBANE, Thierry LOUVET, Céline OPPENDINGER, Hugo VUILLEMARD-JUNG, Audrey KOLLER, Pierre FIETIER, Fanny COLLIN, Miltiades CONSTANTAKATOS, Lydie GAUFROID, Emmanuel GOMEZ, Yvette CHOQUART, Alexandre MANÇANET.

Invité(é)(s) : Mme CESCA (enseignante) ; M. ARCHALOUS (délégué des parents d'élèves)

Secrétaire de séance : Madame Adeline SEBBANE

1/nomination d'un secrétaire de séance

Le conseil syndical, vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-25 ; décide, à l'unanimité des présents, de nommer Madame Adeline SEBBANE secrétaire de séance

2/Adoption du procès-verbal de la séance du 08 avril 2026

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le secrétaire. Le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents, décide d'adopter le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026

3/ Participation financière des communes année 2026

Monsieur Le Président propose, selon les statuts du Syndicat Intercommunal du Tilleul, de fixer la participation des communes pour l'année 2026 comme suit,

COMMUNES	MONTANT 2026
ANGEOT	50 646.00 €
BETHONVILLIERS	33 966.00 €
FONTAINE	95 329.00 €
FRAIS	39 147.00 €
LAGRANGE	32 732.00 €
LARIVIERE	49 608.00 €
VAUTHIERMONT	22 290.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	

Le conseil syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents, la participation ci-dessus pour l'année 2026.

4/Vote du Budget 2026

Après avoir entendu le Président, l'assemblée délibérante à l'unanimité des présents, décide d'approuver le budget primitif 2026, comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 798 924 €

Recettes : 798 924 €

Investissement :

Dépenses : 143 682 €

Recettes : 143 682 €

AS

Questions diverses

Monsieur CONSTANTAKATOS rappelle que lors du transfert de compétences périscolaire-extrascolaire-transport scolaire et action sociale par GBCA, le SIT a bénéficié d'une compensation financière importante afin d'assurer le fonctionnement des structures.

En 2023, le SIT a changé ses statuts, afin d'inclure l'investissement, en vue du projet de construction d'un pôle scolaire. Une partie de la compensation financière de GBCA a donc été utilisée en investissement, au détriment du fonctionnement.

Vu les finances, il demande donc au Président de reporter les travaux de l'accueil de loisirs à 2027, travaux non urgents étant donné les baisses d'effectifs et de privilégier les travaux de clôture de la cour de l'école de Larivière.

Il demande au Président de contacter la CAF afin de connaître les raisons des problèmes de gestion financière de la micro-crèche

Le Président informe l'assemblée que le projet de clôture de la cour de l'école de Larivière n'est pas enterré, mais qu'il va revoir le coût, chiffré actuellement à 8 820 € pour 27ml, ce qui lui paraît exorbitant.

Le Président informe également que les travaux de l'accueil de loisirs concernent la fermeture du patio, travaux demandés par le Directeur de la grange aux mêmes, pour bénéficier d'un gain de place à la restauration mais également pour l'accueil des enfants.

Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés en 2025, sur la base des devis établis par un architecte. (DETR-CAF).

La CAF souhaite des devis plus précis, le président a contacté plusieurs entreprises à ce sujet (terrassement-toiture-vitrage-électricité)

Le président fait part de sa rencontre avec Monsieur BINOUX-REMY, de GBCA, qui accompagnera le S.I.T dans ses démarches pour ce projet. Il est chargé de prendre attache auprès de l'architecte qui a construit le bâtiment, pour lui proposer de suivre le projet.

Monsieur MANÇANET souhaite que les dépenses soient analysées par structures, ce qui permettra une vision plus juste des finances, et surtout sur quel poste réduire les dépenses.

Il suggère également de communiquer davantage, d'utiliser par exemple l'application illiwap, application déjà utilisée par les communes membres du SIT (sauf La commune de Lagrange).

Le président propose aux délégués d'organiser, un samedi matin, avant la fin de l'année scolaire, une visite des différents sites du Syndicat :

- FONTAINE : école + micro-crèche
- LAGRANGE : ALSH
- LARIVIERE : école + relais Petite Enfance (RPE)

Séance levée à 20 h 10

Vu pour être affiché le lundi 4 mai 2026, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le secrétaire de séance
Adeline SEBBANE



AS